

Entraînement des athlètes d'élite dès le 11 mai

Décision du Conseil fédéral

Dans le sport de performance, les entraînements feront l'objet de contraintes moins sévères. Ils pourront notamment compter plus de cinq participants. Cela vaut par exemple pour les athlètes faisant partie d'un cadre national ou pour les sports collectifs à caractère majoritairement professionnel. Des concepts de protection explicites comprenant des règles d'hygiène strictes sont censés réduire les risques de contagion.

Définition du sport d'élite et du sport de performance

En accord avec l'Office fédéral du sport (OFSP), Swiss Olympic a décidé que les groupes ci-après (hommes et femmes) étaient considérés comme pratiquant un sport d'élite ou un sport de performance :

- Tous les membres des cadres nationaux
- L'ensemble des joueuses et joueurs des ligues supérieures (LNA, etc.). En ce qui concerne le football et le hockey sur glace masculins, également les joueurs des ligues de la catégorie d'après (LNB, etc.)
- Les titulaires de Swiss Olympic Cards des catégories Or, Argent, Bronze, Elite et Talent Card National

De quoi faut-il tenir compte lors des entraînements des athlètes d'élite ?

- La réglementation propre au sport d'élite s'applique exclusivement aux entraînements !
- L'entraînement des athlètes d'élite repose sur le concept de protection propre au sport en question et sur celui de l'exploitant des installations sportives utilisées ;
- Dans la mesure du possible, il s'agit de respecter les mesures de protection de base (groupes de cinq personnes maximum, distance de deux mètres entre les personnes, etc. Cf. schéma de Swiss Olympic illustrant les recommandations de protection) ;
- Si cela est absolument indispensable pour l'entraînement des athlètes d'élite
 - la taille des groupes peut être adaptée (sports d'équipe)
 - la règle des deux mètres de distance peut être abolie (par exemple jeu en double au tennis, beach-volley, aviron, relais...)
 - le contact physique peut être autorisé (judo, certains sports d'équipe, sécurisation des gymnastes...)
- Les entraînements doivent avoir lieu toujours avec la même personne ou avec le même groupe, les différents groupes ne doivent pas être mis en contact ni modifiés ;
- La durée des contacts doit être réduite au minimum ;
- Il est nécessaire de se laver soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement ;
- Durant le temps libre, garder une distance de deux mètres et limiter les groupes à cinq personnes maximum.

Conséquences possibles

Si un cas de coronavirus est avéré au sein d'un groupe d'entraînement, il se peut que le médecin cantonal décide de mettre l'ensemble de ses membres en quarantaine pour dix jours. Par conséquent, il est capital que les athlètes d'élite s'entraînent eux aussi en suivant au maximum les directives s'appliquant au sport de masse.